

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bourgogne-Franche-Comté		
AVIS N° 2023 - 12		
Date validation officielle : 03/10/2023	Objet : cartographie de la migration et des noyaux de population du Milan royal en Bourgogne-Franche-Comté	Vote : unanimité

Le CSRPN réuni en séance plénière le 03/10/2023 a examiné l'étude sur la cartographie de la migration et des noyaux de population du Milan royal *Milvus milvus* (Linnaeus, 1758) en Bourgogne-Franche-Comté, proposée par la LPO Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec la SHNA, représentée par M Marc Giroud et Mme Ségolène Travichon.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de cette séance sur la base du rapport produit par la LPO, daté d'août 2023, et de la présentation faite en séance.

Vu la méthodologie de cartographie des atlas de migration du réseau LPO,
 Vu la méthodologie de la DREAL Grand Est pour l'identification des noyaux de population,
 Vu la cartographie des corridors migratoires à l'échelle régionale qui en découle,
 Vu la cartographie des noyaux de population à l'échelle régionale qui en découle,
 Vu l'avis CSRPN de Bourgogne-Franche-Comté n° 2020-19 du 17 décembre 2020 ;

Considérant :

- que ces études constituent des compléments à l'outil d'aide à l'identification des enjeux de l'avifaune vis-à-vis de l'éolien, réalisé en 2020 ;
- le fort développement des projets éoliens ces dernières années ;
- la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;
- l'implantation croissante des projets dans des milieux ou territoires à enjeux pour l'avifaune, en particulier en milieux forestiers et dans des espaces reconnus pour leur biodiversité (ZNIEFF de type I et sites Natura 2000 notamment) ;
- l'utilité de produire un document d'aide à l'identification des enjeux de l'avifaune tant pour les porteurs de projets et leurs partenaires, que pour les administrations en charge des instructions des autorisations requises ;
- la nécessité de données factuelles et objectives garantissant d'un outil d'aide à la décision approprié au contexte régional ;
- la sensibilité du Milan royal aux collisions et le besoin d'approfondir les connaissances sur cette espèce.

Souligne :

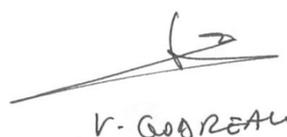
- l'enjeu géographique que représente la Bourgogne-Franche-Comté dans la dynamique de population mondiale du Milan royal,
- l'important jeu de données, notamment télémétriques, utilisé pour cette étude,
- la bonne prise en compte des données actuelles au sein des pays périphériques,
- la qualité de la méthodologie proposée pour définir les corridors migratoires,
- la mise en évidence de couloirs de migration principaux et secondaires,
- l'importance de ce type d'études pour la mise en œuvre de la séquence éviter-réduire-compenser (ERC).

Demande :

- que cette cartographie soit utilisée pour instruire les projets éoliens,
- que lors d'une prochaine étude, les données d'aérodynamique, météorologie et d'occupation du sol soient intégrées aux réflexions,
- que ce type d'approche soit renouvelé dans un pas de temps de l'ordre de 10 ans pour intégrer la dynamique spatiale et temporelle de l'espèce.

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur la cartographie de la migration et des noyaux de population du Milan royal en Bourgogne-Franche-Comté.

Le Président du CSRPN
 Vincent GODREAU



V. GODREAU